

COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT

DELIBERATION SEANCE DU 14 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le quatorze février à dix huit heures trente le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Présents : Mmes BENTEJAC, BIRAS, FEMENIAS Sabine, MM BANCILLON, BOLZAN, BOS, CHASTRES, FEMENIAS Eric, FLAZINSKA, LACOSTE, LARROZE, ROSOLEN.

Absents ayant donné pouvoir : Mr BARRAULT (Mr BOS), Mme MAU (Mr CHASTRES)

Absente : Mme BERGADIEU.

Date de la convocation : 9 février 2012.

Madame FEMENIAS Sabine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au secrétaire désigné de bien vouloir donner lecture du procès verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté.

ASSAINISSEMENT - 1ère TRANCHE - RUE DU STADE - SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL

Mr Le Maire ouvre la séance et expose que la collectivité bénéficie d'une inscription au Programme Départemental 2008 pour la réalisation des travaux cités en objet.

Cette inscription porte sur un montant de travaux subventionnés de

346.000 €

La subvention payables en ANNUITES sur 15 ans au taux de 2 % représente un annuel de 6 920 €

Le montant de la dépense est estimé à

346.250 € H.T.

soit

414.115 € TTC

Le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser d'établit de la façon suivante :

- Subvention : 103.800 € H.T.
- Autofinancement : 310.315 €

Le Conseil Municipal, ayant déjà adopté le projet général de travaux :

- APPROUVE La consistance technique de la tranche retenue au présent programme suivant plans et devis par le Maître d'oeuvre.
- SOLLICITE l'attribution de la subvention du Département,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles.
- S'ENGAGE à mettre en place chaque année les ressources nécessaires au remboursement des annuités et à l'exécution des travaux d'entretien des ouvrages, et, le cas échéant, du matériel.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux Elections Municipales, il y a lieu de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette liste outre le Maire ou l'Adjoint Délégué qui assure la présidence comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants lesquels seront choisis par le directeur des services fiscaux de bordeaux su présentation d'une liste sur nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Sont désignés:

Commissaires titulaires

Mme Graziella CHIAPPA

M. Michel OUCHET

M. Michel ROUX-CHASSAGNE

Mme Nicole NEGRO

Mme Colette GUERRY

M. François TRACOU

M. Jacques DARBLADE

M. Michel FAZEMBAT

M. Gaël ESCARMANT

M. Yvon FORGIT

M. Jean-François MIONNET

Mme Marie-Claire CAMPAN

M. Robert DUCOURNEAU

M. Michel CARRERE

M. Rober MONRIBOT

M. Thierry TARTAS

Commissaires suppléants

M. Georges CHEYROU

Mme Valérie LAFARGUE

M. Christophe PARMENTIER

M. Alain LAZARE

Mme Nicole LESPINE

Mme Françoise LACOSTE

M. Jean-Pierre CARBONNET

M. Jean-Luc LECOURT

M. Marc CAPDEVILLE

M. Pierre TONNEL

M. Gilles LAMERANT

M. Bernard TORRENTE

Mme Eliane BOLZAN

Mme Edith KELLEN

M. Georges GAVERINA

Mme Fabienne BERTIN

ECLAIRAGE GIRATOIRE CONVENTION COMMUNE DE GIRONDE S/DROPT et DEPARTEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire entre la R.D. 1113, la R.D 9 E1 et la V.C Lassime, d'assumer financièrement les travaux d'éclairage public et d'aménagement paysager de l'îlot central. Toutefois le Conseil Général de la Gironde peut participer forfaitairement à ces travaux, à hauteur de 15 000 € pour l'éclairage et 1 000 € pour le paysager.

Une convention entre la commune et le Département doit être signée afin de valider le projet. Le Conseil Municipal, conscient de l'intérêt de cet aménagement, autorise le Maire à signer la convention et à engager les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 et ont signé les membres présents.